

## **Commune de Pierrefonds**

### **Conseil Municipal du 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19H00, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

**Présents :** Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Monsieur Yves GAUTHIER, Monsieur Damien BARATTE, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN, Monsieur Ronan TANGUY.

**Pouvoirs :**

Madame Florence DEMOUY à Monsieur Bernard ROBERT,  
Madame Marie-Alice DEBUISSE à Monsieur Michel LEBLANC,  
Madame Aurélie LAMBRE à Madame Françoise SANTUNE,  
Madame Dolorès HUDO à Monsieur Jean-Marc GOSSOT,

**Absents :**

Madame Isabelle SIGAUD,  
Monsieur Antonio MENDES,

**Secrétaire :** Monsieur Michel LEBLANC

---

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 13 juin 2017 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame le maire fait tourner le registre pour signatures

---

**ORDRE DU JOUR**

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

---

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Madame le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur Bernard ROBERT
- Madame Jacqueline HEURTAULT
- Madame Emmanuelle DANAN
- Monsieur Damien BARATTE

Il est par ailleurs procédé à la désignation du secrétaire du scrutin en la personne de Monsieur Michel LEBLANC.

Il est proposé au conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Deux listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

**Liste « Désignation des délégués pour les sénatoriales »**

- Monsieur Michel LEBLANC
- Madame Michèle BOURBIER
- Monsieur Guy FRIEDRICH
- Madame Jacqueline HEURTAULT
- Monsieur Damien BARATTE
- Madame Françoise SMESSAERT
- Monsieur Yves GAUTHIER
- Madame Françoise SANTUNE

**Liste « Alternative locale pour les sénatoriales »**

- Madame Emmanuelle DANAN
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT
- Madame Dolorès HUDO

**Election des délégués**

**Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.**

**Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :**

**Liste « Désignation des délégués pour les sénatoriales » : 14 suffrages obtenus soit 4 mandats de délégués**

**Liste « Alternative locale pour les sénatoriales » : 3 suffrages obtenus soit 1 mandat de délégué**

Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- Monsieur Michel LEBLANC
- Madame Michèle BOURBIER
- Monsieur Guy FRIEDRICH
- Madame Jacqueline HEURTAULT
- Madame Emmanuelle DANAN

**Election des suppléants**

**Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.**

**Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :**

**Liste « Désignation des délégués pour les sénatoriales » : 14 suffrages obtenus soit 2 mandats de suppléants**

**Liste « Alternative locale pour les sénatoriales » : 3 suffrages obtenus soit 1 mandat de suppléant**

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- Monsieur Damien BARATTE
- Madame Françoise SMESSAERT
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT